



CDD et rupture conventionnelle

Par CHRIS20

Bonjour,

je suis actuellement en cdd sans terme précis depuis 3 ans et souhaite une rupture de mon CDD en commun accord avec l'employeur. L'employeur est d'accord s'il ne doit me verser que la prime de précarité, mais son comptable lui à dit qu'il devait faire une rupture conventionnelle qui alors me donne droit à une indemnité ainsi que la prime de précarité!

Est-ce exact et existe-t-il un texte n'accordant la rupture conventionnelle qu'au CDI?

Je remercie à l'avance ceux qui voudront bien apporter une réponse à ma question?

Cordialement

CHRIS

Par kang74

Bonjour

Il n'y a pas de rupture conventionnelle dans le cadre d'une rupture de CDD .

Il y a simplement un accord amiable pour une rupture à l'amiable de CDD avançant le terme du contrat .

Et effectivement vous devez recevoir la prime de précarité et ... rien d'autres .

Donc à moins de n'être plus dans le cadre d'un CDD à terme imprécis (exemple : retour du salarié absent) il n'y a aucune raison de parler de rupture conventionnelle .

Je vous conseille d'appeler l'inspection du travail à ce sujet, qui pourra rassurer l'employeur à ce sujet .

Par CHRIS20

Tous mes remerciements.